



Programmes

Master et Ingénierie

(Régime pour détenteurs de Maîtrise
Ou de Niveau Bac+4 - ancien système)

1°. Programmes Master domaine tertiaire

- * *Finance / Banque (et/ou Assurance)*
 - * *Finance / Gestion // Management financier*
 - * *Comptabilité et Gestion avec options suivantes :*
 - *Gestion d'entreprises et des Organisations*
 - *Audit et Contrôle de Gestion*
 - *Gestion comptable, financière et Fiscalités*
 - * *Marketing / Communication / GEA avec options :*
 - *Marketing / Communication*
 - *Communication d'entreprises et des organisations*
 - *Relations publiques, Médias et événementiels*
 - * *Marketing & Commerce International*
 - * *Logistique et Management des Opérations*
 - * *Management des Projets et des Organisations*
- Options : - Management des Projets
- Gestion des Ressources Humaines
- Gouvernance et Management public
- Management de la Qualité et des Opérations
- Management et Régulation de Marchés publics

2°. Programmes Master domaine technique

- *Ingénierie Informatique, Option Génie logiciel et E-Business*
- *Ingénierie informatique: Option Systèmes, Réseaux et Sécurité*
- *Ingénierie Génie électrique et Energies renouvelables*
- *Management des SI, Projets et Infrastructures TIC*
- *Ingénierie Electronique & télécommunication (Grade Master)*
 - Option1: *Electronique et Maintenance des Systèmes de Production*
 - Option4 : *Réseaux & Télécommunications*

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour accéder à un programme de formation, il faut avoir obtenu le niveau exigé (diplôme, attestation requise ou expérience pertinente) et/ou avoir complété une formation jugée équivalente.

DOCUMENTS A FOURNIR

1. Une demande manuscrite timbrée
2. Copie d'extrait de naissance ou d'acte tenant lieu
3. Copie d'extrait certifié conforme des diplômes (ou attestations) obtenus et CV
4. Deux (2) photos d'identité récentes
5. Une fiche d'inscription dûment remplie

ADMISSION CONDITIONNELLE : Dans ce cas, la condition de l'acceptation sera exposée clairement dans la réponse adressée au candidat.

Liste d'attente : Le Candidat est mis sur une liste d'attente d'un programme si le nombre de places disponibles n'est pas suffisant.

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Un(e) étudiant(e) admis(e) déjà inscrit, qui désire changer de programme de formation, doit présenter une demande de changement de programme et joindre le reçu du montant exigé pour l'étude du dossier.

Il (elle) doit de ce fait satisfaire aux conditions permettant son admission au nouveau programme.

FRAIS DE SCOLARITE: Pour l'année 2 015 / 2 016, les frais académiques sont fixés comme suit :

Frais d'inscription de : 100 000 F payable au départ pour valider une inscription et ne faisant pas partie des frais académiques qui sont comme suit :

CURSUS/FILIERE DE FORMATION	Niveau d'accès et Durée des programmes	TARIF DU PROGRAMME pour LA DUREE de DOUZE MOIS (*)
Master en Communication		1 500 000
Master en Finance & Banque		1 500 000
Master en Comptabilité et Gestion	<i>Curricula pour les niveaux Bac + 4 (ou plus), une année d'études)</i> & 3 mois de Recherche & Projet personnel	1 500 000
- Gestion d'entreprises / Management financier		1 500 000
- Audit et Contrôle de Gestion		1 500 000
- Gestion comptable, financière et Fiscalités		1 500 000
Master MIAGE		1 500 000
Master en Commerce international		1 500 000
Master Gestion des Ressources Humaines		1 500 000
Master Management des Projets et des Organisations		1 200 000
Master en Logistique et Management des Opérations		1 200 000
* Ingénierie informatique, Option Systèmes & Réseaux		1 200 000
* Ingénierie Electronique & télécommunication	1 200 000	
* Génie Logiciel, Génie Electricité		

Ces dispositions concernent les détenteurs de diplôme de niveau Bac+4 ou d'Ingénierie. En Master, les étudiants en Ingénierie doivent se munir d'un ordinateur portable de génération récente (à leur charge).

Modalité de paiement :

- Les frais académiques (hors frais inscription) sont payables au début de chaque trimestre comme suit :
- premier tiers au plus tard le 15 Novembre - deuxième tiers au plus tard le 15 Février
- troisième tiers au plus tard le 15 Mai.

Tout versement effectué à l'institut au titre de l'année académique en cours reste dû et non remboursable quelque soit le cas.